



Dieudonné Mushipu Mbombo (éd.)

## L'inculturation comme paradigme fondamental et option théologique pour les Églises africaines

Mélanges (1) en l'honneur de Lambert  
Museka Ntumba – À l'occasion du jubilé  
de ses 50 ans de ministère sacerdotal

SCHWABE VERLAG

UNI  
FR  
■

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG  
UNIVERSITÄT FREIBURG



# **THÉOLOGIE AFRICAINE**

**Collection dirigée par  
François-Xavier Amherdt et Dieudonné Mushipu Mbombo**

**Volume 10**

**Dieudonné Mushipu Mbombo (éd.)**

**L'inculturation comme  
paradigme fondamental et  
option théologique pour les  
Églises africaines**

**Mélanges (1) en l'honneur de Lambert  
Museka Ntumba – À l'occasion du jubilé de  
ses 50 ans de ministère sacerdotal**

**Schwabe Verlag**

Imprimé avec le soutien de: Berta Hess-Cohn Stiftung, Basel



Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.dnb.de>.

© 2024 Schwabe Verlag, Schwabe Verlagsgruppe AG, Basel, Schweiz

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. L'œuvre ne peut être reproduite de façon intégrale ou partielle, sous aucune forme, sans une autorisation écrite de la maison d'édition, ni traitée électroniquement, ni photocopiée, ni rendue accessible ou diffusée.

Conception de la couverture: Kathrin Strohschnieder, STROH Design, Oldenburg

Couverture: Kathrin Strohschnieder, STROH Design, Oldenburg

Impression: Hubert & Co., Göttingen

Printed in Germany

ISBN Livre imprimé 978-3-7965-5252-6

ISBN eBook (PDF) 978-3-7965-5253-3

DOI 10.24894/978-3-7965-5253-3

L'e-book est identique à la version imprimée et permet la recherche plein texte. En outre, la table des matières et les titres sont reliés par des hyperliens.

[rights@schwabe.ch](mailto:rights@schwabe.ch)

[www.schwabe.ch](http://www.schwabe.ch)

**Du même auteur Dieudonné MUSHIPU MBOMBO :**

- *De la liberté ou des questions éthiques en éducation aujourd'hui. Ebauche de réponses par le truchement des modernes*, Peter Lang, Berne et al., 2011.
- *Le Récit du pèlerin de Saint Ignace de Loyola et son rôle formateur dans l'accompagnement spirituel. L'apport des sciences humaines par l'herméneutique et la psychologie culturelle dans la lecture pastorale d'un tel récit*, Academic Press Fribourg, Fribourg, 2014.
- *La théologie africaine. Le feu vert de Rome : une herméneutique des déclarations des souverains pontifes d'après le Concile Vatican II*, L'Harmattan, Paris, 2016.
- *La question de la scientificité de la théologie est-elle toujours actuelle ?* Parole et Silence, Paris, 2016.
- *L'Eucharistie, lieu du déploiement des récits de vie. Pour l'engendrement à une nouvelle identité en Jésus-Christ*, Parole et Silence, Paris, 2017.
- *La théologie africaine face aux sectes. Défi lancé à la société et aux grandes Eglises africaines*, L'Harmattan, Paris, 2017.
- *La théologie africaine face à l'urgence écologique. Changement de paradigme ; vers la cosmothéandricité*, Karthala, Paris, 2022.
- *Les Eglises africaines entre fidélité et innovation. Du synode romain aux défis du XXIème siècles* (avec Ignace Ndongala), Karthala, Paris, 2022.
- *L'herméneutique classique et son histoire. Vers une épistémologie interdisciplinaire avec les sciences humaines*, Cerf, Paris, 2019.

- ***Seuls l'amour et la paix construiront le monde et l'humanité. Une lecture de quelques péripécies de l'Évangile, Paroles et Silence, Paris, 2023.***
- ***Stop aux châtiments corporels sur les enfants en Afrique, Parole et Silence, Paris, 2023***
- ***Le Pêché moderne du racisme. Approche décoloniale et quelques positions théologico-philosophiques, L'Harmattan, Paris, 2023.***

« Il les aima jusqu'au bout : Wakabananga ne ku ndekelu » (Jn 13, 1)

Dévisé sacerdotale du Dr. Abbé Lambert Museka Ntumba



A Son Excellence  
*Mgr Félicien Ntambue Kasende,*  
*nouvel archevêque de Kananga*

**A Lambert Museka Ntumba, celui à qui ces  
recherches sont en premier dédiées**

Et à celui que nous n'oublions pas :  
**Mr l'abbé *Professeur René Kande Katanku,***  
qui a initié cette publication et qui repose aujourd'hui auprès du  
Seigneur qu'il a servi toute sa vie durant, au bénéfice surtout de  
la jeunesse et de l'éducation



# AVANT-PROPOS

*Prof. Dr Dr abbé Dieudonné MUSHIPU MBOMBO  
Fribourg - Morat / SUISSE*

Lambert Museka Ntumba - ce théologien patenté, comme aimait bien le qualifier le professeur Ngindu Mushete lorsque nous suivions ses cours il y a un peu plus de 35 ans - nous accorde ici l'opportunité de théologiser. Le professeur Ngindu n'arrêtait pas, dans ces années là, de l'encenser. Je me souviens très bien de ce discours qu'il a tenu pendant son cours de l'année académique 1988-89 au Grand Séminaire de Malole, en disant : « En Afrique, concernant la méthode herméneutique, Museka n'a pas de concurrent. Il a défendu à l'Université catholique de Louvain en Belgique une thèse monumentale. J'en suis témoin parce que, son maître que je suis, ajoutait-il avec un ton humoristique qu'on lui reconnaît, j'étais invité pour siéger comme membre de son jury. Tous les grands louvanistes pensaient que j'allais défendre la race, mais j'ai soumis Museka à un feu dévorant. Je lui ai posé les questions les plus difficiles au monde. Et le sorcier s'en est sorti. »

Oui, ce Sorcier est prêtre, et il fête ses 50 ans de sacerdoce, une aubaine pour ses anciens étudiants, devenus pour la plupart prêtres, mais aussi laïcs, hommes et femmes, engagés dans la profession enseignante, qui décident de lui rendre ce qu'il leur a donné. Ils s'inspirent tous de l'ardeur intellectuelle et humaine de Lambert Museka, mais aussi et surtout de la ligne théologique qu'il a tracée dans ses options théologiques de recherche au profit de nos Eglises africaines, à savoir l'inculturation et l'édification d'un christianisme africain, pour présenter dans cet ouvrage une production intelligente de quelques réflexions soutenues sur la marche de l'Eglise africaine aujourd'hui et sa capacité d'assumer le paradigme fondamental de l'inculturation.

Nous nous réjouissons de présenter dans ce livre offert comme cadeau, non seulement à Lambert Museka en particulier, mais aussi à la théologie africaine en général, des textes regroupés en six grandes parties.

Le livre commence par un éditorial et un liminaire, respectivement des plumes des Professeurs Dieudonné Mushipu et Katikishi Muzembe. Ces deux textes servent d'introduction au volume général et tentent d'expliquer le pourquoi de cet ouvrage. Notons que le texte de l'éditorial a déjà fait l'objet

d'une conférence présentée par le professeur Dieudonné Mushipu à l'Université de Fribourg à l'occasion du Congrès international des théologiens pratiques en 2018.

La première partie de ce livre est une halte sur le parcours de Lambert Museka Ntumba. Elle comporte trois articles. D'abord une notice biographique écrite par Mr Donatien Ntumba Betu Kolamoyo. Il reprend les grands traits de la vie de Museka Lambert suivis d'une chronique de ses activités scientifiques ; ensuite la contribution du Professeur abbé Ntumba Mwena Muanza donne un témoignage fort saisissant de 50 ans de vie sacerdotale de Museka Ntumba au service du peuple de Dieu et son engagement comme acteur social en lien organique avec l'expérience révolutionnaire d'inculturation de Tshikapa Budikadidi ; et enfin le troisième article, écrit par le professeur Dr abbé Dieudonné Mushipu s'arrête sur l'apport de Museka Ntumba dans l'épistémologie religieuse par le truchement de l'herméneutique comme méthode appliquée à la compréhension de la théologie, de la vie et du développement en Afrique.

La deuxième partie traite de l'identité et la culture en théologie africaine de l'inculturation, thème fétiche de Lambert Museka. Son analyse commence par la réflexion du professeur Jeannot Mandefu Buanga sur le donné positif de la révélation et le paradigme biblique de l'inculturation ; puis suit un deuxième texte de Donatien Ntumba Betu Kolamoyo qui présente dans la même ligne d'étude sur l'identité une réflexion portant ce titre captivant : l'architecture vernaculaire et coloniale, référent identitaire, vecteur de valeurs où il pose la question de savoir si l'on peut raisonner dans une langue d'emprunt ; le texte suivant du professeur Dikebelayi Maweja, actuel recteur du Grand séminaire de Malole, donne à cette partie toute son importance en analysant le concept de l'inculturation comme courant de la théologie africaine. Cette rubrique se clôt avec deux articles qui cherchent à clarifier le chemin du christianisme africain et de sa théologie : d'abord celui de l'assistante Véronique Nyashi Ntambwe qui se pose la question de savoir si le christianisme africain serait un syncrétisme ou une véritable inculturation de la foi d'un peuple. Le professeur Beya Malengu, philosophe de l'Etat-nation et des droits de l'homme, soutient dans un article argumenté que la théologie africaine est essentiellement un combat pour les droits de l'homme africain.

La troisième partie présente quelques approches civilisationnelles et christologiques en trois articles. Le premier est du professeur Martin Bayamba Kasonga sur l'apport du paradigme de l'égyptologie contemporaine à la construction d'une pensée africaine inculturée. Il montre l'actualité d'une civilisation universelle de l'humanité en terre africaine. Dans la même ligne égyptologique, le professeur Sylvain Kalamba Nsapo expose le statut de la

nature dans la théologie Kamite. Une troisième contribution sur ce même sujet vient soutenir et compléter les deux premières : il s'agit de l'article du professeur Blaise Katikishi sur la pensée afro-religieuse. Il y souligne l'actualité de ce véhicule anthropo-identitaire en relevant, par le fait même, l'enjeu d'une re-culturation qui en découle. Le dernier article de cette partie apporte un autre son de cloche dans cet axe sur l'identité égyptologique : il porte sur la christologie. Il est rédigé par le professeur Banyingela Kasonga sur l'incarnation du Fils de Dieu dans l'art primitif flamand et dans les représentations contemporaines. Il ouvre ainsi ce qui se vit en Afrique aux dimensions du monde.

La quatrième partie pose les enjeux d'un christianisme pratique en contexte africain. La pratique ici est entendue dans ses deux dimensions de la gestion du potentiel religieux et de la gestion des biens matériels au service de la vie. Elle commence par deux articles pour la dimension religieuse de la pratique. Le professeur Victor Biduaya Badiunde définit la catéchèse de la vie comme service de la parole incarnée dans les cultures africaines contemporaines. Le docteur Jean Pierre Kalongisa Munina se risque, lui, dans le domaine pastoral du vécu sacramentaire en présentant les mécanismes d'inculturation de la liturgie sur la question spécifique du rite baptismal. Quant à la dimension de la prise en charge matérielle de nos Eglises africaines, elle est garnie par trois articles. Le professeur Joseph Kalamba Mutanga, connu pour son intérêt des biens matériels, ouvre cette dimension avec son texte sur l'inculturation de l'Evangile et l'auto-prise en charge matérielle dans les Eglises locales du Kasayi et tente de prouver que ces deux réalités constituent les deux faces d'un même combat théologique chez l'abbé Lambert Museka Ntumba. Le professeur Père Grégoire Mashala propose, pour sa part, des pistes de gestion des ressources pour l'autofinancement. Il prend en exemple pour l'analyse de la stabilité de la production et de la consommation le Grand séminaire interdiocésain de Malole.

La cinquième partie du livre creuse, à l'intérieur de la vie des peuples négro-africains l'aspect psychopédagogique et socio-politique. Le professeur Augustin Loko Fwamba revient sur l'événement qui a conduit à la fermeture du Séminaire de Malole au début du ministère de l'abbé Lambert Museka comme recteur. Il présente l'ancien recteur du Séminaire comme une figure qui est passée, dans la gérance psychologique de ce drame, du trauma à la résilience. Le professeur Elie Mulomba, dans l'article suivant, analyse la pertinence et l'actualité des pratiques initiatiques formelles dans le processus de l'éducation des jeunes. Il porte ici le souci de la consolidation de la maturité humaine et de la personnalité identitaire. Le professeur René Kande Katanku, dans un autre registre plutôt juridique, construit sa réflexion autour de la place occupée par le culturel dans le droit positif congolais. Du droit, on passe à la

poligique pour diversifier un peu les réflexions. Le professeur François Musanza Katewu fait des propositions pour une démocratie inculturée, ou pour le dire simplement à la taille africaine en cette période de la planétarisation. En jetant un coup d'œil sur l'histoire de notre province du Kasayi, le professeur Théodore Mwamba Bakatubenga apporte un regard positif et optimiste en jettant des fleurs à l'Eglise. Il pense très sérieusement que l'Eglise de cette partie de notre pays a contribué d'une manière significative à la formation d'une élite intellectuelle capable d'apporter une contribution substantielle au développement de la province du Kasayi central. Mais l'élite n'est pas que dans l'Eglise, le président de la République Démocratique du Congo qui préside au leadership de notre pays s'illustre par sa capacité de communication, son mimétisme et son style personnel. C'est l'apport du doctorant Grathis Chirac Okito Lombahe. Maître Jean Claude Muzembe Mafungu enchaîne, comme pour dire qu'en politique, on peut bien être une élite, mais il y a des règles qui répondent à l'intelligence d'un état de droit et de la démocratie pluraliste et qui garantissent une bonne gouvernance.

Nous clôturons ce livre par une sixième partie, la dernière, qui contient un article de chronique écrit par le Prof. Jean Pierre Kanku et une récénsion d'un livre, présentée par Mr l'abbé Ernest Bula Kalekangudu.

Nous accordons le mot de la fin, en guise de conclusion générale de l'ouvrage, au Professeur François Kabasele Lumbala qui n'hésite pas d'affronter la vérité et son authenticité en nous livrant sa trajectoire de vie avec Museka marquée par des initiatives menées à terme pour certaines, et émargées d'obstacles pour d'autres. Merci de nous partager ce réalisme d'une grande sagesse.

Profitons de cette occasion pour remercier ceux qui ont contribué matériellement et financièrement à la parution de cet ouvrage. Ils ont mis la main à leurs poches. Nous leur sommes très reconnaissants. Que la fondation suisse Berta Hess-Cohn et l'ancien gouverneur du Kasayi Central John Kabeya Shikayi soient cités ici particulièrement. Notre reconnaissance va aux abbés Banyingela Kasonga Rigobert et Blaise Katikishi Muzembe qui, avec l'abbé René Kande Katanku, qui n'a pas pu voir la parution de ce livre de son vivant, ont non seulement été à l'origine de ce projet de publication mais l'ont conduit en rassemblant les textes. Nous disons un merci sincère à Fabian Hucht et André Fonseca pour leur amitié fidèle, et pour le travail de mise en page de ce texte qu'ils ont fait avec constance et complaisance.

**Pr Dr Dr abbé Dieudonné MUSHIPU MBOMBO, co-auteur-éditeur (Suisse)** Ancien Recteur de l'Institut supérieur des sciences religieuses à Kananga / Professeur de théologie et de philosophie en Europe et en Afrique.

## EDITORIAL

# Fêter un jubilé - Lorsque Dieu gère le temps des humains

*Prof. Dr Dr abbé Dieudonné MUSHIPU MBOMBO  
(Fribourg-Morat / SUISSE)*

### Introduction

Hans Urs von Balthasar écrivait cette idée fondamentale qui pourrait nous intéresser : « Les Anciens contraignaient le temps à plier le genou devant le trône de l'éternité qu'ils administraient (au double sens de ce mot), les Modernes marchent avec le temps, et veulent arriver par lui à la béatitude. »<sup>1</sup> Marcher avec le temps revient à s'inscrire dans l'histoire entendue dans le sens que lui donne Serge Boulgakov comme « la naissance de l'humanité, le temps concret. Rempli de naissances et, donc, de morts, celui-ci a leur succession pour liaison interne. »<sup>2</sup> Les approches autobiographiques en vogue aujourd'hui comprennent l'homme dans cette perspective.<sup>3</sup> L'homme est un être qui appartient à l'histoire. Il naît, il vit pendant un moment, et il meurt. Son existence s'épanouit dans cette expérience temporelle où chaque instant est vécu dans son immédiateté comme un présent qui n'a de signification que parce qu'il est une étape médiane du parcours historique entre un passé déjà vécu et un avenir dans lequel l'homme se projette.

L'irruption de Dieu dans cette historicité de l'homme lui octroie une dimension nouvelle qui est celle de l'éternité. Cela est aussi vrai pour les Anciens que pour les modernes. « Issu de Dieu, l'homme retourne à Dieu. L'eschatologie donne son sens le plus profond, surnaturel à l'histoire du monde, qui est en définitive l'histoire du salut pour la gloire de Dieu. »<sup>4</sup> Le

---

<sup>1</sup> H.-U. von Balthasar, *De l'intégration*, Avant-Propos, p.9.

<sup>2</sup> Cf. S. Boulgakov, S., *La lumière sans déclin* (trad. du russe et annoté par Constantin Andronikof), *L'Age d'Homme*, p.317.

<sup>3</sup> Cf. D. Mushipu Mbombo, *Le Récit du pèlerin de Saint Ignace de Loyola et son rôle formateur dans l'accompagnement spirituel*, Coll. « Théologie pratique en dialogue », Academic press fribourg, Fribourg, 2014.

<sup>4</sup> G. Dumeige, *La foi catholique*, Ed. de l'Orante, Paris 1969, p.505.

rapport entre Dieu et l'homme change le sens de l'histoire. Celle-ci prend une tout autre dimension. « L'histoire temporelle se relie ainsi à l'histoire éternelle, sans confusion ou mélange, parce que Dieu est Dieu, et l'homme n'est pas Dieu, et le monde demeure l'*opus ad extra* de l'Amour divin. »<sup>5</sup>

Cependant, l'expérience spirituelle de l'homme, qui l'unit à Dieu, n'échappe pas au schéma tripartite du temps qui le détermine profondément. Elle se traduit même spontanément dans la prière, comme le démontre Arnaud Join-Lambert lorsqu'il décrit comment toutes les oraisons et les prières de la tradition liturgique latine romaine obéissent à une structure en trois étapes allant de l'anacèse à l'épiclèse en passant par le mémorial. Il pense que cette prière « s'ouvre par une anacèse (...), c'est-à-dire une invocation d'une des trois personnes divines à qui est adressée la prière, avec éventuellement une louange de ses qualités ou de ses bienfaits. S'ensuit nécessairement une anamnèse où l'on fait mémoire de l'action passée de Dieu pour les hommes. Ainsi, se rappeler ce que Dieu a fait pour nous dans le passé et dont nous bénéficions aujourd'hui permet les demandes qui vont suivre. Le mémorial nourrit la foi présente.<sup>6</sup> Le troisième temps est une épiclese (du grec indiquant un appel orienté vers le bas), c'est-à-dire une demande où l'on s'adresse à Dieu pour qu'il accorde sa grâce, sa force pour nos divers besoins. Enfin, aucune prière liturgique ne peut s'achever sans une doxologie (du grec signifiant la parole rendant gloire) qui récapitule toute la prière dans une louange (normalement trinitaire). »<sup>7</sup>

Cette description de la prière chrétienne montre à suffisance comment l'homme se situe toujours dans une temporalité qui comprend un passé évoqué dans le présent pour enfin se tourner vers l'avenir. C'est ici qu'il fait l'expérience de sa finitude par rapport à l'infinitude de Dieu. La finitude de l'homme l'engage dans une historicité qui n'est rien d'autre que « la conscience de son appartenance objective à une époque. »<sup>8</sup>

Cette conscience temporelle permet à l'homme de situer le moment de sa naissance et d'observer les années qui passent. « Les âges de la vie procèdent par larges périodes, que l'individu traverse tour à tour, et non pas par la

<sup>5</sup> Cf. B. Forte, *La trinité comme histoire*, Nouvelle Cité, Paris 1995, p.220.

<sup>6</sup> C'est nous qui soulignons pour montrer l'importance de cette assertion qui détermine la suite de notre texte et de notre propos.

<sup>7</sup> A.-J. Lambert, « Une liturgie pour un Dieu désirable », in H. Deroitte, J. -P., Laurent. et G. Routhier., *Un christianisme infiniment précieux. Mélanges de théologie pratique offerts au père André Fossion, Lumen Vitae – Novalis, Namur - Montréal 2015*, pp.244-245. Et il ajoute : « Cette doxologie signifie le primat de toute action laissée à Dieu seul. Les priants s'en remettent à Dieu, qui sait lui-même mieux qu'eux ce qui est bon pour l'être humain grâce à Jésus et dans la force de l'Esprit. »

<sup>8</sup> J.-P. Sartre, *Vérité et existence*, Gallimard, Paris, 1989, p.135.

capitalisation des années successives. »<sup>9</sup> L'important, pour l'homme, est de rythmer son existence, non seulement pour lui, mais aussi en fonction des autres. « C'est le rythme de la vie sociale qui est à la base de la catégorie de temps »<sup>10</sup> comme l'affirme Emile Durkheim. Et Mauss d'ajouter : « Le calendrier n'a pas pour objet de mesurer, mais de rythmer le temps. »<sup>11</sup>

En effet, lorsqu'on pense au rythme de la vie, on remarque très rapidement comment les êtres humains « se représentent leur vie, ses étapes, l'âge qu'ils ont eu, qu'ils ont, qu'ils vont avoir. »<sup>12</sup> D'où le sens donné aux anniversaires comme lieu de cette représentation qui peut être individuelle ou collective. Ces moments marquants, communément appelés anniversaires, peuvent être festifs par référence à un événement heureux, tout comme ils peuvent être des moments tristes d'évocation funéraire par exemple.<sup>13</sup>

Et lorsque ces anniversaires portent un chiffre spécial selon les cultures, ils s'appellent jubilés. Comme d'autres formes d'anniversaire heureux, les jubilés se fêtent. Ils portent généralement un caractère communautaire et ecclésial. Nous rencontrons ces derniers temps des célébrations des jubilés aussi bien chez les catholiques comme chez les réformés : jubilé de 2000 ans, jubilé de la miséricorde, jubilé de 500 ans de la réforme, jubilé de nos paroisses, jubilé de mariage, jubilé de sacerdoce, etc. Pour leur accorder la grande valeur qu'ils méritent, on leur attribue les nominations des métaux précieux : jubilé d'argent, jubilé d'or, etc.

Pourquoi ces anniversaires ne sont-ils pas fêtés comme les autres ? Qu'est-ce qu'on en retient ? Nos sociétés ont pris l'habitude de fêter les anniversaires pour apprécier ce que la vie leur a donné, surtout quand un anniversaire se formule, nous l'avons noté, en chiffre rond. Mais pour celui qui a la foi en Dieu, un anniversaire à chiffre rond ou un jubilé ne rappelle pas seulement les faits qui appartiennent au passé, il est une invitation à une action de grâce exprimée dans le présent, et qui permet de s'engager dans un élan tourné vers l'avenir.

Ce chronométrage, vu dans un contexte de la foi, lie les humains à Dieu parce qu'il est l'occasion de dire sa reconnaissance à un Dieu, Maître de l'histoire, Maître du temps. Le Jubilé est quelque chose qui se vit dans le présent, mais qui rappelle un passé meublé par des années de vie, et il est aussi un moment de se tourner vers l'avenir en poursuivant la route avec Dieu.

---

<sup>9</sup> Cf. J.-C. Schmitt, *L'invention de l'anniversaire*, Annales, Histoires – sciences sociales, Éditions de l'EHESS, 2007 / 4.

<sup>10</sup> Cf. E. Durkheim, *Formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, PUF, Paris, 1968, p.631.

<sup>11</sup> M. Mauss, et H. Hubert, *Mélanges d'histoire des religions*, Félix Alcan, Paris, 1929, p.195.

<sup>12</sup> Cf. J.-C. Schmitt, *Ibidem*.

<sup>13</sup> On parle de l'anniversaire d'un décès.

Dieu est organisateur de notre temps, et c'est lui qui recommande de fêter le jubilé. Nous allons voir ce qu'en dit la Bible. C'est le premier point de notre propos. Puis, après des considérations historiques et ecclésiologiques pour expliquer ce qui devient aujourd'hui une coutume, nous dirons dans la troisième partie comment le jubilé peut être compris théologiquement. Il s'agira dans ce dernier point de relever ce que l'évocation d'un événement passé peut produire sur notre vie d'aujourd'hui pour nous aider à entrevoir l'avenir dans un élan marqué par le jubilé célébré. Ce sera notre manière de tirer les conséquences pastorales possibles d'une telle fête qui engage pour le reste de la vie à venir.

## 1. Le jubilé comme recommandation de Dieu dans la bible

Avant de dire ce que pense la Bible du jubilé, soulignons d'abord que le Grand Larousse illustré donne l'étymologie hébraïque du mot « jubilé » en montrant qu'il vient de *Yobel* et il signifie la corne de bélier utilisé pour annoncer le début du jubilé. Le mot a fini par devenir *yEbël* qui veut dire le « son du Cor » qui signalait, en Israël, la fin des aliénations. Voyons ce qu'il en est dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.

### 1.1. Le jubilé dans l'Ancien Testament

Prenons ici trois textes qui parlent directement du jubilé et de sa recommandation par le Seigneur : le Lévitique, le Deutéronome et Isaïe.

#### Lévitique

En effet, l'annonce du jubilé va ensemble avec la fin des aliénations demandée par le Seigneur Yahvé dans les livres de la loi : Lévitique et Deutéronome. Le Lévitique dit ceci : « *Le Seigneur adressa la parole à Moïse sur le mont Sinäi. ' Vous compterez sept semaines d'années, c'est-à-dire sept fois sept ans, soit quarante-neuf ans. ' Le dixième jour du septième mois, en la fête du Grand Pardon, vous ferez retentir la trompette pour les acclamations ; ce jour-là, vous sonnerez de la trompette dans tout le pays. Vous ferez de cette cinquantième année une année sainte, et vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera pour vous un jubilé : chacun de vous rentrera dans son patrimoine, chacun de vous retournera dans son clan. Cette cinquantième année sera pour vous une année jubilaire : vous ne sèmerez pas, vous ne moissonnerez pas les épis qui n'auront pas été mis en gerbe, vous ne vendangerez pas les ceps qui auront poussé librement. Le jubilé sera pour vous chose sainte, vous mangerez des produits des champs. En cette année*

*jubilatoire, vous rentrerez chacun dans son patrimoine. Si tu dois vendre ou acheter dans l'intervalle, ne fais aucun tort à ton frère. Celui qui achète tiendra compte des années écoulées depuis le jubilé ; celui qui vend tiendra compte des années qui restent à courir.* » Lv 25,10-13. Les versets suivants font un long commentaire de ces recommandations jusqu'à la fin du chapitre 25.

### Quelques commentaires

Nous n'allons pas ici faire une analyse exégétique de ce texte. Nous proposons pour une telle étude trois recherches récentes qui nous semblent plus complètes : - O. ARTUS, « Lévitique 25 : Année sabbatique et jubilé dans le contexte des traditions bibliques et des cultures du Proche-Orient ancien », in *Transversalités*, 129, 2014 / 1, pp.9-27 ; J.-F., LEVEBVRE, *Le jubilé biblique. Lv 25 - exégèse et théologie*, coll. Orbis Biblicus et Orientalis 194, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg 2003 ; LUCIANI, D., « Le jubilé dans Lévitique 25 », in *Revue théologique de Louvain*, 30, 1999, pp.456-486.

Ce dernier, Didier Luciani, présente une étude synchronique et structurelle complète de Lv 25, tout en exposant la théologie qui lui est sous-jacente. Son riche article dévoile un répertoire complet, francophone, germanophone et anglophone, des réflexions exégétiques actuelles sur le chapitre 25 du Lévitique et sur le jubilé. Jean-François Lefebvre fait une analyse exégétique plus détaillée où il entre dans la compréhension, non pas du texte globalement, mais de chaque verset composant le texte pour en sortir une théologie du jubilé susceptible de parler à l'homme d'aujourd'hui. Il propose pour la compréhension du chapitre 25 du Lévitique une structure en deux parties majeures : - les v.1-22 : l'année sabbatique et le jubilé ; - les v.23-55 : les 3 stades successifs de la déchéance économique et sociale d'un petit propriétaire. Donc, selon lui, le texte qui nous concerne ici est à situer dans le grand ensemble qui présente l'année sabbatique avec le jubilé.

Cette façon de voir la structure de Lv 25 n'est pas la seule, il en existe d'autres : « Cholewinski trouve une structure en trois parties<sup>14</sup> : 2a-19 ; 23-38 ; 39-55. Schenker, pour sa part, se fonde sur des indices thématiques pour reconnaître une unité centrée sur la propriété (v.13-34) et l'autre sur la famille (v.39-54), la section intermédiaire des v.35-38 concernant à la fois la propriété et la famille. Ces trois unités sont elles-mêmes précédées de deux autres :

---

<sup>14</sup> Cf. A. Cholenwinski, *Heiligkeitsgesetz und Deuteronomium. Eine vergleichende Studie* (AnBib 66 : Roma 1976), pp.113-114.

l'année sabbatique (v.2-7) et le jubilé (v.8-12)<sup>15</sup>. Luciani propose quant à lui une structure en chiasme centrée sur les v.18-24. »<sup>16</sup>

Ces divergences montrent comment la lecture peut être différente, même au niveau exégétique. Elle dépend des fins théologiques poursuivies. Nous n'allons pas nous y attarder. Notre objectif ici est de chercher le message que porte la législation du jubilé et son rapport à l'année sabbatique décrétée également au même chapitre 25.

En effet, à la base de cette fête du jubilé telle qu'elle est décrétée dans le livre du Lévitique, il y a le commandement du sabbat qui appelle tous les sept ans à appliquer un repos d'une année pendant laquelle tout le monde, y compris les esclaves et les employés, comme les animaux et la terre, doit se reposer.

Ce repos n'est pas une invitation à la souffrance par la faim. Il se fait sur le fond d'une promesse selon laquelle les récoltes à venir devront être suffisantes pour nourrir le peuple de Dieu.

Selon l'invitation lancée par Dieu, les Israélites devaient célébrer une année sabbatique, donc une année de repos qui est également l'année jubilaire et qui devait être vécue dans la joie et la liberté. Cette liberté ne concernait pas seulement les enfants d'Israël, mais aussi les esclaves parce que le Seigneur demandait l'affranchissement de tous les esclaves, avec en même temps l'annulation des dettes, et le retour du patrimoine à son propriétaire.

En effet, dans l'histoire du christianisme et dans l'histoire de l'humanité, beaucoup de peuples opprimés se sont appliqués ce texte. On voit, par exemple, que les communautés noires des Etats-Unis et les communautés pauvres d'Afrique et d'Amérique latine ont donné à ce texte une interprétation allant dans le sens d'une demande de libération en leur bénéfice.

Disons qu'ils ont peut-être raison parce que Jean Paul II, en faisant la lecture de ce texte, invoque ce qu'il appelle « l'esprit » du Lévitique en renvoyant explicitement à Lv 25,8-28 pour appuyer l'option préférentielle de l'Eglise pour les pauvres.<sup>17</sup> « Le Pape pense qu'on trouve dans ce texte du Lévitique les racines de la doctrine sociale de l'Eglise. »<sup>18</sup>

<sup>15</sup> Schenker, « Biblical Legislation on The Release of Slaves : The Road from Exodus to Leviticus », in *Journal for the Study of the Old Testament*, 78 (1998), pp.24-25. On trouve la même procédure dans K.-F., Keil, *Leviticus, Numeri und Deuteronomium* (Giessen – Basel 1987, 3, Auflage, Nachdruck der 2. Auflage, Leipzig 1870), p.162.

<sup>16</sup> J.-F. Levevre, *Le jubilé biblique. Lv 25 - exégèse et théologie*, coll. Orbis Biblicus et Orientalis 194, Editions Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg 2003, p.19.

<sup>17</sup> Cf. Jean-Paul II, *Tertio Millenio Adveniente*, 51.

<sup>18</sup> D. Luciani, « Le jubilé dans Lévitique 25 », in *Revue théologique de Louvain*, 30, 1999, p.457.

Donc ce texte de législation vise deux choses essentielles : Dieu veut que, par cette loi, la liberté acquise à la sortie d’Égypte<sup>19</sup> soit retrouvée par tous les fils d’Israël. Il désire ensuite que les prophéties reçues à l’entrée en Canaan<sup>20</sup> ne puissent pas être aliénées pour toujours.

## **Deutéronome**

Et le livre du Deutéronome ajoute qu’ « au bout de sept ans, tu feras la remise des dettes. Et voici ce qu’est cette remise : tout homme qui a fait un prêt à son prochain fera remise de ses droits : il n’exercera pas de contrainte contre son prochain ou son frère, puisqu’on a proclamé la remise pour le Seigneur. L’étranger, tu pourras le contraindre ; mais ce que tu possèdes chez ton frère, tu lui en feras remise. Toutefois, il n’y aura pas de pauvre chez toi, tellement le Seigneur t’aura comblé de bénédiction dans le pays que le Seigneur ton Dieu te donne comme patrimoine pour en prendre possession, pourvu que tu écoutes attentivement la voix du Seigneur ton Dieu en veillant à mettre en pratique tout ce commandement que je te donne aujourd’hui. Car le Seigneur ton Dieu t’aura béni comme il te l’a promis ; alors tu prêteras sur gages à des nations nombreuses et toi-même tu n’auras pas à donner de gages ; tu domineras des nations nombreuses, mais toi, elles ne te domineront pas. S’il y a chez toi un pauvre, l’un de tes frères, dans l’une de tes villes dans le pays que le Seigneur ton Dieu te donne, tu n’endurciras pas ta main à ton frère pauvre, mais tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui consentiras tous les prêts sur gages dont il pourra avoir besoin. Garde toi bien d’avoir dans ton cœur une pensée de vaurien en te disant : ‘C’est bientôt la septième année, celle de la remise’, et en regardant durement ton frère pauvre, sans rien lui donner. Car alors, il appellerait le Seigneur contre toi, et ce serait un péché pour toi. Tu lui donneras généreusement, au lieu de lui donner à contrecœur ; ainsi le Seigneur ton Dieu te bénira dans toutes tes actions et toutes les entreprises. Et puisqu’il n’y aura pas de pauvre dans tout le pays, je te donne ce commandement : tu ouvriras ta main toute grande à ton frère, au malheureux et au pauvre que tu dans ton pays. Si, parmi tes frères hébreux, un homme ou une femme s’est vendu à toi et s’il t’a servi comme esclave pendant six ans, à la septième année tu le laisseras partir libre de chez toi. Et quand tu le laisseras partir libre de chez toi, tu ne le laisseras pas partir les mains vides ; tu le couvriras de cadeaux avec le produit de ton bétail, de ton aire et de ton pressoir : ce que tu lui donneras te vient de la bénédiction du Seigneur ton Dieu. Tu te souviendras qu’au pays d’Égypte tu étais esclave et que le Seigneur ton Dieu t’a racheté. C’est pourquoi je te donne ce commandement aujourd’hui. » Dt 15,1-15.

---

<sup>19</sup> Cf.v.55.

<sup>20</sup> Cf. Jos 13-21.

## Quelques commentaires

Dieu fixe de nouveau un temps pour l'exécution d'une loi. Il demande à l'homme de suivre cette loi dans les limites du temps qu'il détermine. Tous les sept ans, - le chiffre sept étant sacré et de mauvais augure chez les Babyloniens, - la terre d'Israël qui appartient à Yahvé et qu'il a prêtée à ses propriétaires doit rester en friche.<sup>21</sup> Et en outre, une amnistie sous forme de loi est proclamée. Cette loi concerne la libération. Le Dt 15,1-18 énonce en fait une double loi sur la libération. En effet, pour comprendre cette loi, il faut entrer dans le thème général de ce livre du Deutéronome qui n'est pas, selon nous, une loi pour importuner l'homme. Ce livre expose l'initiative de Dieu qui veut redéfinir ses relations avec l'homme en lui montrant qu'il veut sa vie avant toute autre chose. Dieu y propose la vie à l'homme : « choisis la vie afin que tu vives, toi et toute ta descendance. » Dt 30,19. L'homme n'est pas fait pour le travail. Il est venu au monde pour la vie. Le travail doit compter en seconde place par rapport à l'homme lui-même et sa vie. Pour vivre et vivre pleinement, il faut être heureux. C'est le souci du Seigneur : que l'homme soit heureux. Raison pour laquelle il propose à l'homme de goûter au sens du loisir, de la prière et d'un bonheur construit avec son prochain. Dieu apprend ainsi à l'homme comment vivre de la liberté et de la justice.

Nous avons noté ci-haut le texte jusqu'au verset 15, mais « les versets suivants maintiennent la vieille législation suivant laquelle on perçait contre la porte l'oreille de l'esclave qui ne voulait pas être libéré. On trouvera cette vieille loi en Exode 21,2-6. Naturellement, l'auteur du Deutéronome a supprimé l'archaïsme de l'Exode qui assimilait à 'Dieu' le montant de la porte. »<sup>22</sup>

Cette loi de la libération trouve son fondement dans la mémoire collective, celle qui rappelle l'acte fondateur d'Israël, à savoir la sortie d'Égypte et la libération de la servitude. Le verset 15 le stipule bien : « Tu te souviendras qu'au pays d'Égypte tu étais esclave et que le Seigneur ton Dieu t'a racheté. C'est pourquoi je te donne ce commandement aujourd'hui. » Tu as été libéré, c'est ton tour de libérer aussi. Voilà à quoi tiennent l'originalité et la force de cette loi. Elle puise sa réflexion dans les exigences prophétiques, mais elle s'appuie solidement sur la mémoire de la libération de la servitude en Égypte.<sup>23</sup> Étant lui-même un libéré, l'Israélite est invité à son tour à libérer de l'esclavage et de dettes. Ce qui implique que « La réforme deutéronomique est tout à la fois une réforme politique (la loi de centralisation) et une réforme

<sup>21</sup> Coll., *Deutéronome*, coll. « Connaître la Bible », Desclée De Brouwer, Paris 1961, p.89.

<sup>22</sup> Ibidem.

<sup>23</sup> Cf. J.-M., Carrière, *Le livre du Deutéronome*, Éditions de l'Atelier /Éditions ouvrières, Paris 2002, p.76.

sociale. C'est dans le volet social des lois que le législateur deutéronomique va faire droit aux requêtes des prophètes d'Israël, à leur critique sociale, à leur sens aigu du droit et de la justice, spécialement celle des prophètes du VIII<sup>e</sup> siècle (Amos, Osée, Isaïe, Michée). »<sup>24</sup>

Cette vision des choses donne une structure spéciale au texte. Le Seigneur légifère entre l'utopie de la loi et le réalisme exprimé par des convictions. Reprenons ici la structure proposée par Jean Marie Carrière<sup>25</sup> :

Les trois premiers versets relèvent clairement du style juridique. Le texte énonce la loi.

A partir du verset 4, le style change...c'est comme une homélie. Il est question de la bénédiction de YHWH, d'écouter ses commandements.

Au verset 12 le style juridique revient.

Au verset 14 le style change...le Seigneur clarifie de nouveau le commandement

Il s'agit de libérer des dettes et de libérer l'esclave : une loi sur l'année de remise des dettes (v.1-11) et une loi sur la libération de l'esclave la septième année (v.12-18). Ce chapitre 15 au cœur du livre du Deutéronome résume le souci de Yahvé pour la vie de son peuple : « La libération des dettes et de l'esclavage constitue la tendance fondamentale des lois sociales du code du Deutéronome. »<sup>26</sup> Disons en un mot.

#### 1. La libération des dettes (l'annulation de toutes les dettes)

Dès le début du texte au chapitre 15, le Seigneur énonce la loi. Il s'agit de remettre les dettes. Le système social en vogue était construit sur l'art de prêter à ceux qui n'ont pas de quoi vivre, donc aux pauvres. « Le verset 6 ne permet de prêter à intérêt qu'aux étrangers. A partir du verset 7 est formulée la grande loi de la charité par l'aumône, qui restera la charte des religions monothéistes. L'aumône est une loi du judaïsme, du christianisme et de l'Islam. »<sup>27</sup> Le Seigneur Yahvé veut que la dépendance cesse parce que c'est elle qui fait soumettre l'homme à un autre homme ou à autre chose, alors que l'homme devrait se soumettre à Dieu et n'adorer que Dieu seul.

#### 2. La libération de l'esclave (l'affranchissement de tous les esclaves)

La loi de libération du Dt 15 veut mettre fin aux conditions socio-économiques de dépendance qui s'établissaient en Israël. C'est ainsi que le Seigneur demande que chaque septième année non seulement les dettes soient remises, mais aussi le débiteur libéré. Cette libération doit s'élargir à tout pauvre et esclave. Le Seigneur anticipe les choses. Il sait que l'homme jouit de sa liberté et pourrait refuser de suivre sa loi. Alors contre la résistance à

<sup>24</sup> Ibidem.

<sup>25</sup> Ibidem.

<sup>26</sup> *Idem*, p.75.

<sup>27</sup> Coll., *Deutéronome*, coll. « Connaître la Bible », Desclée De Brouwer, Paris 1961, p.89.

obéir à la loi de la remise, le seul recours est un appel à lui, Yahvé. Les versets 2 et 9 le stipulent clairement.

Deux choses à savoir ici. Il y a d'abord la demande de rester humain jusqu'au bout : « Le verset 12 reprend la vieille loi du rachat de l'esclave. Elle s'assortit d'une jurisprudence très humaine qui prévoit que l'esclave affranchi n'est pas renvoyé les mains vides : le maître lui donne un pécule pour lui permettre de vivre. »<sup>28</sup> Le Seigneur veut que la vie de l'homme prime.

Il y a ensuite, toujours au verset 12 la question du temps. En fait, concernant la date de la libération de l'esclavage, il est dit au verset 12 : « Si ton frère hébreu, homme ou femme, se vend à toi, il te servira six ans. La septième année, tu le renverras libre (...). » (v.12)

Ici, le propriétaire d'un esclave doit le libérer au bout de sept ans, à compter de la date d'acquisition. Donc il n'y a pas une seule date publique et communautaire de la proclamation officielle de cette libération pour tous. C'est un problème privé qui concerne chaque propriétaire avec son esclave.

On le voit donc : « le thème de la libération de la dépendance n'est pas seulement à date fixe, mais doit envahir tout le temps social. N'importe quelle année peut ainsi devenir 'sabbatique', la libération devient en quelque sorte une exigence permanente. »<sup>29</sup>

Le Seigneur, tout en adoptant un ton législatif qui est celui de la proclamation d'une loi, reste tout à fait réaliste et sait que ce qu'il propose est de l'ordre d'un idéal presque utopique. C'est ainsi qu'il tente à chaque fois d'expliquer les possibilités de faisabilité d'une telle loi. Il demeure convaincu que malgré la dimension utopique de la loi - comme au verset 4 : « il n'y aura pas de pauvre chez toi » - cette pratique devrait accompagner tout croyant : libérer son prochain de toute dépendance.

## Isaïe

Isaïe annonce l'intervention de Dieu lui-même pour la réalisation du jubilé. Il dit ceci : « L'Esprit du Seigneur Dieu est sur moi. Car le Seigneur m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ; pour publier une année de grâce de Dieu, et un jour de vengeance de notre Dieu ; pour consoler tous les affligés. » Is. 61,1-2.

Par ce texte, Isaïe prophétise que le jubilé s'accomplira avec une intervention de Dieu lui-même. Cette action de Dieu ne se répétera pas tous les cinquante ans, comme cela est exigé pour le jubilé dans le livre de Lévitique. Dieu interviendra cette fois-ci une fois pour toutes par un acte de

<sup>28</sup> Ibidem.

<sup>29</sup> Cf. J.-M., Carrière, *Le livre du Deutéronome*, Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, Paris, 2002, p.78.

sa part qui marquera définitivement de son empreinte le jubilé. Ce se passera pendant une année que le Seigneur lui-même décrètera comme une année de grâce. Il ne va plus promulguer une nouvelle loi, mais il viendra lui-même accorder aux malheureux et aux pauvres leur dignité. Jésus à Nazareth, Dieu fait homme, se désignera comme le porteur de la Bonne nouvelle de la liberté retrouvée. (Lc 4,21)

## 1.2. Le jubilé dans le Nouveau Testament

On ne trouve pas dans le Nouveau Testament une citation explicite du Lv 25. Il y a plutôt une allusion claire au jubilé annoncé par Isaïe qui, lui, relaie les intentions du Lv. C'est donc Saint Luc qui pense que le Christ est celui qui est venu réaliser le jubilé parce qu'il est venu accomplir l'année de grâce du Seigneur annoncée par Isaïe 61,1-2. Il vient « *annoncer la bonne nouvelle aux pauvres...proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en libération, proclamer une année de grâce du Seigneur.* » Lc 4,18-19.

Jésus, Dieu fait homme, se présente lui-même, par ce texte dont il fait la lecture dans la synagogue, comme celui qui apporte l'accomplissement du jubilé. Il vient réaliser la prophétie d'Isaïe. La mission de Jésus se définit ici comme celle de réaliser la promesse de Dieu d'une manière concrète : apporter la bonne nouvelle aux pauvres et annoncer aux captifs qu'ils sont libres. Jésus inaugure une nouvelle ère, celle qui appelle à vivre d'une manière permanente le jubilé.

Le jubilé est l'illustration même de l'œuvre de Jésus. Jésus évangélise les pauvres qui sont bénéficiaires du jubilé, et il remet en liberté des opprimés : il répond ainsi à une disposition fondamentale du jubilé.

Le jubilé permet de mieux comprendre l'œuvre de Jésus. Il procède à la libération des esclaves, lorsqu'il libère ceux qui l'écoutent de l'esclavage du péché (Gal 5,1) et lorsqu'il libère la création toute entière des conséquences du péché. (Rm 8,21). Jésus accomplit le jubilé de la manière la plus parfaite. Comme pour répondre à la recommandation jubilaire de Dieu autour du rachat des propriétés, il va jusqu'à rendre participant de ces fortunes démesurées ceux qui croient en lui. (Eph. 1,7 ; 3,8-16). Ils deviennent par ce fait héritiers de son règne de gloire. (Jc 2,5).

Le Christ est la réalisation et l'accomplissement du jubilé annoncé en Lv 25 et en Is 61,2. La venue du Christ l'actualise d'une manière définitive. « A travers ses paroles et ses actes, Jésus a interprété d'une manière radicalement nouvelle la signification du jubilé. Au lieu d'être un événement qui a lieu tous les 50 ans, l'année jubilaire doit désormais être un devoir quotidien dans la vie

des disciples. »<sup>30</sup> Ceux qui suivent le Christ vivent l'année du jubilé d'une manière permanente.

## 2. Les implications ecclésiologiques et historiques

Dans toutes les cultures du monde que couvre le christianisme aujourd'hui, il s'est installé comme coutume de fêter le jubilé : comment et pourquoi ?

### 2.1. Comment ? Le début historique de la pratique actuelle

A partir de ces exigences bibliques, dont nous venons de faire mention, concernant l'observance de l'année jubilaire demandée par le Seigneur, le premier qui promulgua la première fois un jubilé chrétien en Eglise fut le pape Boniface VIII en 1300.<sup>31</sup> Cette année sainte est allée de Noël 1299 à Noël 1300. Boniface VIII décida qu'une telle année sainte aurait lieu tous les siècles. Clément VI réduisit le temps du jubilé encore à 50 ans. Il fixa le second jubilé en 1350. Urbain VI la réduisit plutôt à 33 ans : l'âge présumé de la vie du Christ. C'est Paul II qui remettra ces années d'intervalle entre deux jubilés à 25 ans. On va garder ce rythme jusqu'en 1825. De là jusqu'à nous aujourd'hui, les jubilés se fêtent après ce délai de 25 ans. Et le plus grand jubilé a été proclamé par le pape Jean Paul II en l'an 2000. Il a été fêté également par les chrétiens d'autres confessions.

### 2.2. Pourquoi ? Le jubilé comme médiation de la parole et de la volonté de Dieu

L'Eglise tient à cette tradition de célébrer le jubilé pour consolider la foi, parce qu'à travers cette célébration, Dieu parle à son peuple d'aujourd'hui et lui rappelle non seulement sa loi par rapport à lui-même, mais aussi comment il doit gérer ses relations par rapport à son prochain et à la terre. Cette célébration est une médiation par laquelle la Parole de Dieu est annoncée, verbalement mais aussi en acte parce que le jubilé exige que la dignité soit rendue à ceux qui souffrent aujourd'hui. Le Christ dit que c'est « aujourd'hui » que s'accomplit la Parole de Dieu.

Le jubilé devient une médiation de la Parole de Dieu par ricochet. Théologiquement, les seules médiations de la Parole de Dieu sont le Christ lui-même et son Eglise. Le Christ, seul vrai Dieu et vrai Homme est le seul

---

<sup>30</sup> Cf. Kim Tan, *Das Erlassjahr-Evangelium : Ein Unternehmer entdeckt Gottes Gerechtigkeit*, Neufeld Verlag, Schwarzenfeld, 2011, p.133.

<sup>31</sup> Cf. Le Pape Boniface promulgue le jubilé par la bulle : *Antiquorum habet fida relatio* du 22 février 1300.

Saint et l'unique voie du salut pour les hommes. Et le Christ se fait présent en son Corps qui est l'Eglise (LG 14), le sacrement universel du salut, manifestant tout à la fois le mystère de l'amour de Dieu pour les hommes. (GS 45). « Le Christ et l'Eglise sont le 'lieu' sûr de la rencontre de Dieu avec les hommes. Le Christ et son Eglise donnent leur signification aux actions humaines, aux signes, symboles et langages, utilisés, comme moyen d'expression de la foi du peuple croyant, notamment dans la célébration liturgique. »<sup>32</sup> Donc seul le Christ est le médiateur parfait de Dieu et de sa Parole parmi les hommes. Mais plus pratiquement, une telle parole pour atteindre les hommes passe par un langage qui se traduit, à travers nos diverses cultures, par les symboles et les rites.

En effet, un symbole est un tremplin anthropologique par lequel une relation est vécue avec le transcendant. En tant que symbole, il est « une expression significative et multivoque. Les niveaux de rationalité de ses expressions sont variés. Cela va d'une simple expression suivie ou pas d'un rituel ou geste à des textes ou figure de haute portée philosophique en passant par des dramatisations de toute sorte. »<sup>33</sup>

C'est par des objets de nos cultures diverses que l'homme entre en relation avec le sacré, avec le transcendant, avec Dieu. Les fêtes et les manifestations populaires font partie de ces objets ou ces lieux qui assurent le lien non seulement entre les hommes mais également entre les hommes et le transcendant. La célébration des anniversaires en général et des jubilés en particulier, devient un fait culturel contemporain. Et des « cultures en effet n'accèdent à elles-mêmes que grâce au culte qui leur donne leur signification ultime. »<sup>34</sup>

Les anthropologues, comme les sociologues et les théologiens, sont tous d'accord que nos sociétés contemporaines sont marquées par une multitude des rites qui jalonnent nos quotidiens et donnent sens à nos pratiques humaines. « Aucune vie humaine n'échappe à la soumission à des rites reconnus plus ou moins consciemment, et toute société collectivement organisée est obligée à des rites systématiquement établis et structurés, et ceci, sous tous les aspects de la vie communautaire. »<sup>35</sup>

---

<sup>32</sup> G. Mukeng'A Kalond, (Mgr), in *Médiations africaines du sacré : célébrations créatrices et langage religieux : actes du III<sup>e</sup> colloque international du CERA*, CERA (Centre d'études des religions africaines), Kinshasa, 16-22 février 1986, p.11.

<sup>33</sup> Okolo Okonda, « La tradition comme médiation et symbole du sacré », in *Médiations africaines du sacré : célébrations créatrices et langage religieux : actes du III<sup>e</sup> colloque international du CERA*, ..., p.70.

<sup>34</sup> G. Mukeng'A Kalond, (Mgr), *art. cit.*, p.11.

<sup>35</sup> T. Tshibangu Tshishiku (Mgr), « Le rite et la condition humaine », in *Médiations africaines du sacré : célébrations créatrices et langage religieux : actes du III<sup>e</sup> colloque international du CERA*, ..., p.21.

Nos vies s'épanouissent ainsi dans le giron des rites de toute sorte accomplis par l'homme, délibérément ou non, afin de donner du sens à nos multiples rapports humains, interhumains et suprahumains. « Il existe partout des rites politiques conférant l'efficacité à des actions et des engagements dans l'ordre politique ; des rites économiques, accompagnant la répartition des biens selon des règles données et la consommation de ces biens ; des rites sociaux assurant l'efficacité et l'harmonie des relations sociales et interpersonnelles ; des rites rythmant et aménageant le passage d'une situation personnelle ou collective à une autre, les deux considérées comme étant nettement significatives sur le plan des biographies individuelles ou collectives ; des rites religieux accomplis dans l'intention expresse de nouer le contact avec le monde surnaturel ou numineux, extrasensoriel, et transcendant la nature et les forces empiriques de l'homme. »<sup>36</sup>

Ces rites sont souvent classés selon qu'ils portent un caractère répétitif, selon qu'ils sont fondateurs d'une religion, ou selon qu'ils sont purificateurs par le sacrifice ou anticipateurs d'une fête.<sup>37</sup> Le jubilé peut être purificateur. C'est le cas du dernier jubilé de la miséricorde décrété par le Pape François. Mais généralement, le jubilé est anticipateur d'une fête. Et dans ce cas, « c'est un moment suprême de parfaite réalisation des aspirations les plus profondes et les plus hautes de l'homme, dont l'annonce et aussi dans certains cas l'expérience vécue de prémices créent la joie au cours de cérémonies collectives. »<sup>38</sup>

Il est un rite qui ouvre à la relation au sacré au travers d'une fête. Il n'est pas anodin que la langue française comme beaucoup d'autres langues, dit que l'on célébre un jubilé. Le mot « célébration » porte ici tout son sens liturgique

<sup>36</sup> Tshibangu Tshishiku (Mgr), « Le rite et la condition humaine », ..., pp.21-22.

<sup>37</sup> Le rite peut être : « répétitif dans son rythme, au cas où ils reproduisent notamment la loi biologique universelle des cycles de la 'nature' : saisons, années, jours-nuits, périodes de la vie, événements récurrents et répétitifs... ; - Fondateur de la religion au surnaturel : ici ils mettent en rapport avec une source supérieure d'énergie et établissant dans une communion avec le divin ; - Réalisateur d'une communauté de destin dont ils assurent la vitalité continue et le renforcement ; - Purificateur par le sacrifice : les rites rendent l'homme et la communauté dignes d'être élevés dans le monde transcendant. Un ensemble rituel comprend toujours un moment pénitentiel de reconnaissance de sa faiblesse, de sa faute, de sa culpabilité, du péché, impureté dont on doit être relevé avant l'accession au transcendant ; - Anticipateur d'une fête : c'est un moment suprême de parfaite réalisation des aspirations les plus profondes et les plus hautes de l'homme, dont l'annonce et aussi dans certains cas l'expérience vécue de prémices créent la joie au cours de cérémonies collectives. », *Idem*, p.23

« Nous avons noté que le rite comporte une fonction de signification des rapports entre le monde empirique naturel et le monde transcendantal d'où l'homme se croit capable de tirer certaines forces et énergies supérieures. » *Ibidem*, Cf. J. Cazeneuve, *Les rites et la condition humaine*, Gallimard, Paris 1958.

<sup>38</sup> J. Cazeneuve, *Les rites et la condition humaine*, Gallimard, Paris 1958, cité par Tshibangu Tshishiku (Mgr), « Le rite et la condition humaine », *Idem*, p.23.

et rituel. Et comme toute célébration, le jubilé est une vraie médiation de la Parole de Dieu. Il est un lieu par lequel Dieu s'adresse de nouveau à son Peuple.

### **Médiation liturgique**

Le jubilé, par sa signification et par sa célébration porte une dimension liturgique forte. Celle-ci apparaît dans le rite ou le fait même de célébrer le jubilé et dans les manifestations liturgiques qui accompagnent souvent la fête :

D'abord, on parle de célébrer : qu'est-ce que cela signifie ?

Ensuite, il y a des pratiques qui s'installent : l'ouverture des portes !

En effet, le jubilé, lorsqu'il est célébré dans un cadre ecclésial, porte une dimension liturgique intrinsèque. Et la célébration liturgique, dans ce cadre précis du jubilé, « en tant que médiation (...) apparaît donc comme un sacrement du salut intégral de l'homme et des cultures. »<sup>39</sup> Le Jubilé devient un moment de grâce particulière, comme le disait Jean Paul II lors du Jubilé de l'an 2000 quand il écrivait que : « Pendant l'année jubilaire, les chrétiens se mettront, avec une admiration et une foi renouvelée, face à l'amour du Père, qui a donné son Fils 'afin que quiconque croit en Lui ne se perde pas, mais ait la vie éternelle' (Jn 3,16). Toutefois, la joie de tout jubilé est, d'une manière particulière, une joie pour la rémission des fautes, la joie de la conversion... »<sup>40</sup> Le jubilé se comprend comme un temps pour faire halte afin de se confronter à la Parole de Dieu et de voir dans quelle mesure on y correspond.

### **L'ouverture des portes comme geste liturgique**

Au niveau liturgique, la célébration du jubilé passe par une liturgie qui s'inscrit dans une tradition tout à fait ecclésiale et qui veut que les responsables de nos Eglises ouvrent les portes saintes au début de l'année jubilaire pour symboliser l'entrée dans la maison de Dieu afin d'y accueillir le pardon des péchés, la remise des pénitences et d'y rendre grâce au Seigneur par la prière, les louanges et l'Eucharistie.

La pratique vient de la tradition biblique qui voulait que tout pèlerinage finisse par le franchissement d'une porte sainte accompagnée de la demande de conversion, donc d'un rite purificateur. Passer par le seuil de la porte est un acte de foi qui reconnaît le Christ, comme la porte même par laquelle il faut passer pour arriver au Père. « Moi, je suis la Porte » dit le Seigneur en Jn 10,7. C'est par lui qu'on entre en contact avec le Père, qu'on passe du péché à la miséricorde et la grâce. Par la « bulle d'indiction du Grand Jubilé de l'An

<sup>39</sup> G. Mukeng'A Kalond, *art. cit.*, p.11.

<sup>40</sup> Jean Paul II, *Tertio Millennio Adveniente*, 32.